

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 28 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames, BRIANT Béatrice, CHERBONNIER Pascale, DORLEANS Peggy, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte, PITET-GIRAULT Christelle.

Messieurs, ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, COUTON Teddy, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, LUNVEN Philippe, MAINE Benoit, THUISSARD Sylvain.

Absents excusés :

Madame VIEVILLE Pauline donne pouvoir à Madame PIOT Brigitte,

Monsieur MOIZAN Gérald donne pouvoir à Monsieur LE SQUER Florian

Madame HORNET Frédérique a été désignée secrétaire de séance.

I – INFORMATIONS DIVERSES

1.1 ETAT CIVIL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 13 mars 2023 : 0 naissance, 0 mariage, 0 pacs, 0 transcription de décès et 0 décès.

1.2 AGENDA

- Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale, le vendredi 7 avril 2023 à 18h,
- Commission Urbanisme et Environnement, le 2 mai 2023 à 19h.

1.3 Lecture d'une lettre d'un administré

À la demande d'un administré, Madame le Maire procède à la lecture d'une lettre adressée en mairie le 14 mars 2023 par un administré de la commune de Civray-de-Touraine.

Un courrier de réponse sera adressé dans un délai d'un mois à compter du conseil municipal du 5 avril 2023.

II – AFFAIRES FINANCIERES

2.1 Restaurant scolaire – Passage à la cuisine sur place

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les repas du restaurant scolaire sont actuellement confectionnés et livrés en liaison froide par la société RESTAURIA.

Etant donné le potentiel du restaurant scolaire, la commune de Civray-de-Touraine pourrait proposer aux élèves une cuisine sur place et la confection des repas par un cuisinier.

Afin de permettre au projet de se réaliser, il sera nécessaire à la commune d'investir dans un équipement de cuisine complémentaire. Deux sociétés ont été sollicitées. La société CERICOOK a été retenue avec un devis d'un montant de 34 999 € HT soit 41 998.80 € TTC. Une demande de subvention a été faite auprès de l'Etat dans le cadre du plan France Relance et le soutien aux cantines scolaires. La subvention attribuée s'élève à un montant de 15 141.40 € pour un montant de dépenses éligibles de 38 608.20 € HT.

Des travaux d'électricité seront également nécessaires, un devis de la société Projetelec 37 a été retenu, d'un montant de 4 950 € HT soit 5 940 € TTC.

La société RESTOVAL propose la mise à disposition d'un cuisinier. Considérant le coût actuel du restaurant scolaire (livraison des repas, personnel communal, eau, électricité) : 155 280 € TTC par an, la mise à disposition d'un cuisinier par la société RESTOVAL (mise à disposition du cuisinier, logistique par RESTOVAL, personnel communal, eau, électricité) reviendrait à 131 200 € TTC par an.

Sur ces informations, Madame le Maire propose au conseil municipal d'échanger sur le projet de passage à la restauration sur place avec un cuisinier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

- **17 voix « POUR »** : HERMANGE Fanny, DUBOIS Ludovic, OLLIVIER Claire, LE SQUER Florian, THUISSARD Sylvain, ANDREAU Pascal, HORNET Frédérique, MAINE Benoit, PITET-GIRAULT Christelle, LUNVEN Philippe, CHERBONNIER Pascale, CHARBONNEAUX Pascal, DORLEANS Peggy, COUTON Teddy, VIEVILLE Pauline, MOIZAN Gérald, BRIANT Béatrice.
- **0 voix « CONTRE »**
- **2 abstentions** : PIOT Brigitte, GAUTRON Isabelle.
- **DECIDE** à la majorité d'adopter le passage à la cuisine sur place pour le restaurant scolaire de l'école de Civray-de-Touraine.
- **DE PASSER** un contrat avec la société RESTOVAL pour la mise à disposition d'un cuisinier,
- **D'ACHETER** l'équipement de cuisine nécessaire à la confection des repas,
- **D'ENGAGER** les travaux d'électricité nécessaire à la mise en place du nouvel équipement de cuisine,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette délibération.

2.2 Création d'un circuit Pumptrack

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un espace sportif, appelé Pumptrack, dédié à la pratique des engins à roues. Cet espace consiste à installer un parcours en boucle fermée, constituée de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, pouvant être utilisé avec différents équipements sportifs (vélo, skate-board, roller, trottinette etc...).

Après consultation, la société SARL ALLOUARD KEVIN, lieu-dit Brolle, 37150 CIVRAY-DE-TOURAINES, spécialisée dans ce domaine a présenté une offre d'un montant de 170 753,52 € HT soit 204 904,22 € TTC correspondant à trois projets distincts :

- Un circuit pumptrack : 99 708 € HT
- Un circuit handipump : 34 875 € HT
- Un anneau cyclable : 36 170,52 € HT

Un dossier de subvention a été déposé dans le cadre de l'appel à projet « 5 000 terrains de sport – Paris 2024 » auprès de l'Agence Nationale du Sport sur devis de la société ALLOUARD.

Après discussion,

Le projet présenté étant conséquent financièrement pour la commune de Civray-de-Touraine, Madame le Maire propose à l'assemblée de voter :

- La création d'un anneau cyclable
- La création d'un anneau cyclable et handipump
- La création d'un anneau cyclable, handipump et pumptrack

Madame le Maire soumet au vote la création d'un anneau cyclable :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

- **9 voix « POUR »** : HERMANGE Fanny, DUBOIS Ludovic, OLLIVIER Claire, LE SQUER Florian, THUISSARD Sylvain, MAINE Benoit, CHERBONNIER Pascale, CHARBONNEAUX Pascal, MOIZAN Gérald.
- **6 voix « CONTRE »** : HORNET Frédérique, PIOT Brigitte, VIEVILLE Pauline, PITET-GIRAULT Christelle, COUTON Teddy, GAUTRON Isabelle.
- **4 abstentions** : ANDREAU Pascal, BRIANT Béatrice, LUNVEN Philippe, DORLEANS Peggy.
- **ADOpte** à la majorité le projet de création d'un anneau cyclable.

Madame le Maire soumet au vote la création d'un anneau cyclable et handipump :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

- **7 voix « CONTRE »** : HORNET Frédérique, PIOT Brigitte, VIEVILLE Pauline, PITET-GIRAULT Christelle, COUTON Teddy, GAUTRON Isabelle, BRIANT Béatrice.
- **7 voix « POUR »** : HERMANGE Fanny, OLLIVIER Claire, CHERBONNIER Pascale, CHARBONNEAUX Pascal, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, MOIZAN Gérald.

- **5 abstentions** : MAINE Benoit, ANDREAU Pascal, THUISSARD Sylvain, DORLEANS Peggy, LUNVEN Philippe.
- **Vu** l'article L2121-20 du Code Générale des Collectivités Territoriales « *Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.* »
- **ADOPTE** à la majorité le projet de création d'un anneau cyclable et handipump.

Madame le Maire soumet au vote le projet global : anneau cyclable, handipump et pumtrack :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

- **13 voix « CONTRE »** : HERMANGE Fanny, OLLIVIER Claire, MAINE Benoit, HORNET Frédérique, PIOT Brigitte, VIEVILLE Pauline, PITET-GIRAULT Christelle, COUTON Teddy, GAUTRON Isabelle, ANDREAU Pascal, BRIANT Béatrice, LUNVEN Philippe, DORLEANS Peggy.
- **5 voix « POUR »** : CHERBONNIER Pascale, CHARBONNEAUX Pascal, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, MOIZAN Gérard.
- **1 abstention** : THUISSARD Sylvain.
- **REFUSE** à la majorité le projet global de création d'un anneau cyclable, handipump et pumtrack.

En conséquence, le conseil municipal, à la majorité :

- **ADOPTE** le projet de création d'un anneau cyclable et circuit handipump.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire

 F. HERMANGE

